

MAIRIE DE  
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon**

Publié le : 15/06/2026

VOI.26.00.A01839

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DU PALAIS DE JUSTICE, RUE HUGUES SAMBIN et RUE JEAN JACQUES  
ROUSSEAU

Le Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté municipal DAG.26.00.A19 du 1er avril 2026 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN  
Vu l'arrêté n°VOI.26.00.A01758 en date du 08/06/2026,  
Vu la demande de l'entreprise SNEF  
Considérant que des travaux d'installation de caméras de vidéosurveillance sur le bâtiment du Palais de Justice rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers RUE DU PALAIS DE JUSTICE, RUE HUGUES SAMBIN et RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

**ARRÊTE**

**Article 1 :** L'arrêté n°VOI.26.00.A01758 en date du 08/06/2026, portant réglementation de la circulation RUE DES JUSTICES, RUE HUGUES SAMBIN et RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU, est abrogé.

**Article 2 :** À compter du 06/07/2026 et jusqu'au 10/07/2026, entre 9h00 et 16h00, selon l'avancement des travaux, de forts empiètements ainsi que des interruptions de circulation seront instaurés, :

- RUE DU PALAIS DE JUSTICE
- RUE HUGUES SAMBIN
- RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

**Article 4 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 5** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville, conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le ~~11~~ **JUIN 2026**

Pour le Maire,  
Par délégation,

  
Cédric VOIRIN  
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public